

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SENIOR

Toutes les garanties sont exprimées en pourcentage de la Base de Remboursement (BR) sous déduction du remboursement du Régime Obligatoire ou en euros.

### ECO

#### JUSQU'À 10% DE RÉDUCTION AVEC L'OPTION **ECO** !

Vous avez la possibilité de souscrire l'option ECO afin de choisir la formule la mieux adaptée à votre situation. Cette option entraîne une baisse de cotisation pouvant aller jusqu'à 10% en contrepartie de la suppression de certaines garanties : chambre particulière, frais d'accompagnant, TV/WIFI ainsi que l'ensemble des dépenses de prévention (cures thermales, activités physiques prescrites, médecines douces et médicaments prescrits non remboursés par le RO). Le contrat est responsable et conforme au dispositif « 100% santé » ainsi les garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires les régissant.



### ECO BUDGET

#### JUSQU'À 20% DE RÉDUCTION AVEC L'OPTION **ECO BUDGET** !

Vous avez la possibilité de souscrire l'option ECO BUDGET afin de choisir la formule la mieux adaptée à votre situation. Cette option entraîne une baisse de cotisation pouvant aller jusqu'à 20% en contrepartie le contrat n'est pas responsable et ne permet pas de bénéficier d'un reste à charge zéro sur les équipements des paniers du « 100% santé » qui seront remboursés à hauteur des garanties prévues dans le tableau suivant.

# FORMULE 1

	FORMULE 1	FORMULE 1 ECO BUDGET
<b>HOSPITALISATION (y compris à domicile)</b>		
Frais de séjour en établissement conventionné	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour en établissement non conventionné	100 %	100%
Honoraires : professionnels de santé adhérant au DPTAM (1)		
1 <sup>ère</sup> année et 2 <sup>ème</sup> année	100%	100%
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	100%	100%
Professionnels de santé n'adhérant pas au DPTAM (1)	100 %	100%
Forfait journalier hospitalier (2)	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Forfait patient urgences	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Chambre particulière (3)	-	-
Frais d'accompagnant (3)/Frais de télévision et/ou WIFI (3)	-	-
Frais de transport	100 %	100 %
<b>SOINS COURANTS</b>		
Honoraires médicaux des généralistes et spécialistes (consultations, radiologie, imagerie, échographie, actes techniques et de spécialités)		
- Adhérant au DPTAM (1)	100 %	100 %
- N'adhérant pas au DPTAM (1)	100 %	100 %
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux) tels que Kinésithérapeute, Orthoptiste, Infirmier	100 %	100 %
Analyses et examens de laboratoires	100 %	100 %
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %
Matériel médical (prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, petit et gros appareillage tels que attelle, fauteuil roulant, lit médicalisé)	100 %	100 %
Soins effectués à l'étranger remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %
Téléconsultation médicale	Oui	Oui
<b>OPTIQUE - Montants par bénéficiaire, forfait incluant le ticket modérateur - Monture plafonnée (4)</b>		
Équipements « 100% Santé » (verres et monture de Classe A)		
- Équipements monture et 2 verres simples	Remboursement intégral	100 %
- Équipements monture et 2 verres dont au moins 1 verre complexe ou très complexe	Remboursement intégral	100 %
Équipements du panier « Libre » (Classe B)		
- Équipements monture et 2 verres simples	100 %	100 %
- Équipements monture et 2 verres dont au moins 1 verre complexe ou très complexe	100 %	100 %
Lentilles remboursées ou non par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	100 %	100 %
Chirurgie réfractive toutes corrections (par œil, par an et par bénéficiaire)	-	-
<b>DENTAIRE</b>		
Prothèses dentaires « 100% Santé » (5)		
1 <sup>ère</sup> année	Remboursement intégral	100 %
2 <sup>ème</sup> année	Remboursement intégral	100 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	Remboursement intégral	100 %
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), inlays-onlays, parodontologie remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %
Prothèses dentaires des paniers « Maîtrisé » (5) et « Libre »		
la 1 <sup>ère</sup> année	100 %	100 %
la 2 <sup>ème</sup> année	100 %	100 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	100 %	100 %

Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire	100 %	100 %
Prothèses dentaires, orthodontie, facettes, parodontologie et implantologie non remboursés par le Régime Obligatoire, par an et par bénéficiaire*	-	-
*dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire	Illimité	Illimité
<b>AIDES AUDITIVES (par oreille) (6)</b>		
Équipements « 100% Santé (Classe 1) » + accessoires et frais d'entretien	Remboursement intégral	100 %
Équipements du panier « Libre » (Classe 2) + accessoires et frais d'entretien	100 %	100 %
<b>PRÉVENTION &amp; BIEN-ÊTRE</b>		
Médecines douces - podologue, pédicure, - ostéopathe, chiropracteur, éthiopathe, reflexologue, microkinésithérapeute, physiothérapeute - diététicien, homéopathe, phytothérapeute, naturopathe, acupuncteur - psychologue, sophrologue, hypnothérapeute, tabacologue, psychomotricien		
Forfaits par bénéficiaire de		
1 <sup>ère</sup> année	-	-
dès la 2 <sup>ème</sup> année	-	-
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	-	-
Médicaments prescrits, vaccins y compris vaccins du voyage et antipaludéens, tests de dépistage, sevrage tabagique, non remboursés par le Régime Obligatoire (forfait annuel et par bénéficiaire)	-	-
Activités physiques sur ordonnance d'un médecin (forfait annuel par bénéficiaire)	-	-
Cures thermales acceptées par le régime obligatoire		
- Honoraires et traitements	100 %	-
- Frais de transport et d'hébergement (par an et par bénéficiaire)	-	-
<b>SERVICES +</b>		
Assistance renforcée :		
- Aide ménagère et aide familiale, garde d'animaux de compagnie, livraison de médicaments à domicile, mise à disposition d'un véhicule médical, envoi d'un médecin, etc.	Oui	Oui
- Aide à l'aidant (mise en relation)	Oui	Oui
Tiers payant // ALMERYS	Oui	Oui

## FORMULE 2

	FORMULE 2	FORMULE 2 ECO	FORMULE 2 ECO BUDGET
<b>HOSPITALISATION (y compris à domicile)</b>			
Frais de séjour en établissement conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour en établissement non conventionné	100 %	100 %	100 %
Honoraires : professionnels de santé adhérant au DPTAM (1)			
1 <sup>ère</sup> année et 2 <sup>ème</sup> année	125 %	125 %	125 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	125 %	125 %	125 %
Professionnels de santé n'adhérant pas au DPTAM (1)	105 %	105 %	105 %
Forfait journalier hospitalier (2)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Forfait patient urgences	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Chambre particulière (3)	30 €/jour	-	-
Frais d'accompagnant (3)/Frais de télévision et/ou WIFI (3)	-	-	-
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
<b>SOINS COURANTS</b>			
Honoraires médicaux des généralistes et spécialistes (consultations, radiologie, imagerie, échographie, actes techniques et de spécialités)			
- Adhérant au DPTAM (1)	100 %	100 %	100 %
- N'adhérant pas au DPTAM (1)	100 %	100 %	100 %
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux) tels que Kinésithérapeute, Orthoptiste, Infirmier	100 %	100 %	100 %
Analyses et examens de laboratoires	100 %	100 %	100 %
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Matériel médical (prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, petit et gros appareillage tels que attelle, fauteuil roulant, lit médicalisé)	100 %	100 %	100 %
Soins effectués à l'étranger remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Téléconsultation médicale	Oui	Oui	Oui
<b>OPTIQUE - Montants par bénéficiaire, forfait incluant le ticket modérateur - Monture plafonnée (4)</b>			
Équipements « 100% Santé » (verres et monture de Classe A)			
- Équipements monture et 2 verres simples	Remboursement intégral	Remboursement intégral	75 €
- Équipements monture et 2 verres dont au moins 1 verre complexe ou très complexe	Remboursement intégral	Remboursement intégral	200 €
Équipements du panier « Libre » (Classe B)			
- Équipements monture et 2 verres simples	75 €	75 €	75 €
- Équipements monture et 2 verres dont au-moins 1 verre complexe ou très complexe	200 €	200 €	200 €
Lentilles remboursées ou non par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	100 %	100 %	100 %
Chirurgie réfractive toutes corrections (par œil, par an et par bénéficiaire)	-	-	-
<b>DENTAIRE</b>			
Prothèses dentaires « 100% Santé » (5)			
1 <sup>ère</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	150 %
2 <sup>ème</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	150 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	Remboursement intégral	Remboursement intégral	150 %
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), inlays-onlays, parodontologie remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %

Prothèses dentaires des paniers « Maîtrisé » (5) et « Libre »			
la 1 <sup>ère</sup> année	150 %	150 %	150 %
la 2 <sup>ème</sup> année	150 %	150 %	150 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	150 %	150 %	150 %
Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Prothèses dentaires, orthodontie, facettes, parodontologie et implantologie non remboursés par le Régime Obligatoire, par an et par bénéficiaire*	-	-	-
*dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire	Illimité	Illimité	Illimité
<b>AIDES AUDITIVES (par oreille) (6)</b>			
Équipements « 100% Santé (Classe 1) » + accessoires et frais d'entretien	Remboursement intégral	Remboursement intégral	100 %
Équipements du panier « Libre » (Classe 2) + accessoires et frais d'entretien	100 %	100 %	100 %
<b>PRÉVENTION &amp; BIEN-ÊTRE</b>			
Médecines douces - podologue, pédicure, - ostéopathe, chiropracteur, éthiopat, réflexologue, microkinésithérapeute, physiothérapeute - diététicien, homéopathe, phytothérapeute, naturopathe, acupuncteur - psychologue, sophrologue, hypnothérapeute, tabacologue, psychomotricien			
Forfaits par bénéficiaire de			
1 <sup>ère</sup> année	20 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 2 <sup>ème</sup> année	20 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	20 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
Médicaments prescrits, vaccins y compris vaccins du voyage et antipaludéens, tests de dépistage, sevrage tabagique, non remboursés par le Régime Obligatoire (forfait annuel et par bénéficiaire)	-	-	-
Activités physiques sur ordonnance d'un médecin (forfait annuel par bénéficiaire)	20 €	-	-
Cures thermales acceptées par le régime obligatoire			
- Honoraires et traitements	100 %	-	-
- Frais de transport et d'hébergement (par an et par bénéficiaire)	-	-	-
<b>SERVICES +</b>			
Assistance renforcée :			
- Aide ménagère et aide familiale, garde d'animaux de compagnie, livraison de médicaments à domicile, mise à disposition d'un véhicule médical, envoi d'un médecin, etc.	Oui	Oui	Oui
- Aide à l'aidant (mise en relation)	Oui	Oui	Oui

## FORMULE 3

	FORMULE 3	FORMULE 3 ECO	FORMULE 3 ECO BUDGET
<b>HOSPITALISATION (y compris à domicile)</b>			
Frais de séjour en établissement conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour en établissement non conventionné	100 %	100 %	100 %
Honoraires : professionnels de santé adhérant au DPTAM (1)			
1 <sup>ère</sup> année et 2 <sup>ème</sup> année	150 %	150 %	150 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	175 %	175 %	175 %
Professionnels de santé n'adhérant pas au DPTAM (1)	130 %	130 %	130 %
Forfait journalier hospitalier (2)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Forfait patient urgences	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Chambre particulière (3)	45 €/jour	-	-
Frais d'accompagnant (3)/Frais de télévision et/ou WIFI (3)	15 €/jour	-	-
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
<b>SOINS COURANTS</b>			
Honoraires médicaux des généralistes et spécialistes (consultations, radiologie, imagerie, échographie, actes techniques et de spécialités)			
- Adhérant au DPTAM (1)	125 %	125 %	125 %
- N'adhérant pas au DPTAM (1)	105 %	105 %	105 %
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux) tels que Kinésithérapeute, Orthoptiste, Infirmier	100 %	100 %	100 %
Analyses et examens de laboratoires	100 %	100 %	100 %
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Matériel médical (prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, petit et gros appareillage tels que attelle, fauteuil roulant, lit médicalisé)	125 %	125 %	125 %
Soins effectués à l'étranger remboursés par le Régime Obligatoire	125 %	125 %	125 %
Téléconsultation médicale	Oui	Oui	Oui
<b>OPTIQUE - Montants par bénéficiaire, forfait incluant le ticket modérateur - Monture plafonnée (4)</b>			
Équipements « 100% Santé » (verres et monture de Classe A)			
- Équipements monture et 2 verres simples	Remboursement intégral	Remboursement intégral	100 €
- Équipements monture et 2 verres dont au moins 1 verre complexe ou très complexe	Remboursement intégral	Remboursement intégral	250 €
Équipements du panier « Libre » (Classe B)			
- Équipements monture et 2 verres simples	100 €	100 €	100 €
- Équipements monture et 2 verres dont au-moins 1 verre complexe ou très complexe	250 €	250 €	250 €
Lentilles remboursées ou non par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	50 €	50 €	50 €
Chirurgie réfractive toutes corrections (par œil, par an et par bénéficiaire)	100 €	100 €	100 €
<b>DENTAIRE</b>			
Prothèses dentaires « 100% Santé » (5)			
1 <sup>ère</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	175 %
2 <sup>ème</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	200 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	Remboursement intégral	Remboursement intégral	225 %
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), inlays-onlays, parodontologie remboursés par le Régime Obligatoire	125 %	125 %	125 %

Prothèses dentaires des paniers « Maîtrisé » (5) et « Libre »			
la 1 <sup>ère</sup> année	175 %	175 %	175 %
la 2 <sup>ème</sup> année	200 %	200 %	200 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	225 %	225 %	225 %
Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Prothèses dentaires, orthodontie, facettes, parodontologie et implantologie non remboursés par le Régime Obligatoire, par an et par bénéficiaire*	100 €	100 €	100 €
*dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire	Illimité	Illimité	Illimité
<b>AIDES AUDITIVES (par oreille) (6)</b>			
Équipements « 100% Santé (Classe 1) » + accessoires et frais d'entretien	Remboursement intégral	Remboursement intégral	100 % + 150 €
Équipements du panier « Libre » (Classe 2) + accessoires et frais d'entretien	100 % + 150 €	100 % + 150 €	100 % + 150 €
<b>PRÉVENTION &amp; BIEN-ÊTRE</b>			
Médecines douces - podologue, pédicure, - ostéopathe, chiropracteur, éthiopathe, réflexologue, microkinésithérapeute, physiothérapeute - diététicien, homéopathe, phytothérapeute, naturopathe, acupuncteur - psychologue, sophrologue, hypnothérapeute, tabacologue, psychomotricien			
Forfaits par bénéficiaire de			
1 <sup>ère</sup> année	25 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 2 <sup>ème</sup> année	30 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	35 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
Médicaments prescrits, vaccins y compris vaccins du voyage et antipaludéens, tests de dépistage, sevrage tabagique, non remboursés par le Régime Obligatoire (forfait annuel et par bénéficiaire)	20 €	-	-
Activités physiques sur ordonnance d'un médecin (forfait annuel par bénéficiaire)	30 €	-	-
Cures thermales acceptées par le régime obligatoire			
- Honoraires et traitements	100 %	-	-
- Frais de transport et d'hébergement (par an et par bénéficiaire)	100 €	-	-
<b>SERVICES +</b>			
Assistance renforcée :			
- Aide ménagère et aide familiale, garde d'animaux de compagnie, livraison de médicaments à domicile, mise à disposition d'un véhicule médical, envoi d'un médecin, etc.	Oui	Oui	Oui
- Aide à l'aidant (mise en relation)	Oui	Oui	Oui
Tiers payant // ALMERYS	Oui	Oui	Oui

## FORMULE 4

	FORMULE 4	FORMULE 4 ECO	FORMULE 4 ECO BUDGET
<b>HOSPITALISATION (y compris à domicile)</b>			
Frais de séjour en établissement conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour en établissement non conventionné	100 %	100 %	100 %
Honoraires : professionnels de santé adhérant au DPTAM (1)			
1 <sup>ère</sup> année et 2 <sup>ème</sup> année	200 %	200 %	200 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	225 %	225 %	225 %
Professionnels de santé n'adhérant pas au DPTAM (1)	180 %	180 %	180 %
Forfait journalier hospitalier (2)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Forfait patient urgences	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Chambre particulière (3)	60 €/jour	-	-
Frais d'accompagnant (3)/Frais de télévision et/ou WIFI (3)	20 €/jour	-	-
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
<b>SOINS COURANTS</b>			
Honoraires médicaux des généralistes et spécialistes (consultations, radiologie, imagerie, échographie, actes techniques et de spécialités)			
- Adhérant au DPTAM (1)	150 %	150 %	150 %
- N'adhérant pas au DPTAM (1)	130 %	130 %	130 %
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux) tels que Kinésithérapeute, Orthoptiste, Infirmier	125 %	125 %	125 %
Analyses et examens de laboratoires	125 %	125 %	125 %
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Matériel médical (prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, petit et gros appareillage tels que attelle, fauteuil roulant, lit médicalisé)	150 %	150 %	150 %
Soins effectués à l'étranger remboursés par le Régime Obligatoire	125 %	125 %	125 %
Téléconsultation médicale	Oui	Oui	Oui
<b>OPTIQUE - Montants par bénéficiaire, forfait incluant le ticket modérateur - Monture plafonnée (4)</b>			
Équipements « 100% Santé » (verres et monture de Classe A)			
- Équipements monture et 2 verres simples	Remboursement intégral	Remboursement intégral	150 €
- Équipements monture et 2 verres dont au moins 1 verre complexe ou très complexe	Remboursement intégral	Remboursement intégral	300 €
Équipements du panier « Libre » (Classe B)			
- Équipements monture et 2 verres simples	150 €	150 €	150 €
- Équipements monture et 2 verres dont au-moins 1 verre complexe ou très complexe	300 €	300 €	300 €
Lentilles remboursées ou non par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	100 €	100 €	100 €
Chirurgie réfractive toutes corrections (par œil, par an et par bénéficiaire)	150 €	150 €	150 €
<b>DENTAIRE</b>			
Prothèses dentaires « 100% Santé » (5)			
1 <sup>ère</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	200 %
2 <sup>ème</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	225 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	Remboursement intégral	Remboursement intégral	250 %
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), inlays-onlays, parodontologie remboursés par le Régime Obligatoire	150 %	150 %	150 %

Prothèses dentaires des paniers « Maîtrisé » (5) et « Libre »			
la 1 <sup>ère</sup> année	200 %	200 %	200 %
la 2 <sup>ème</sup> année	225 %	225 %	225 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	250 %	250 %	250 %
Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Prothèses dentaires, orthodontie, facettes, parodontologie et implantologie non remboursés par le Régime Obligatoire, par an et par bénéficiaire*	150 €	150 €	150 €
*dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire	Illimité	Illimité	Illimité
<b>AIDES AUDITIVES (par oreille) (6)</b>			
Équipements « 100% Santé (Classe 1) » + accessoires et frais d'entretien	Remboursement intégral	Remboursement intégral	100 % + 200 €
Équipements du panier « Libre » (Classe 2) + accessoires et frais d'entretien	100 % + 200 €	100 % + 200 €	100 % + 200 €
<b>PRÉVENTION &amp; BIEN-ÊTRE</b>			
Médecines douces - podologue, pédicure, - ostéopathe, chiropracteur, éthiopat, réflexologue, microkinésithérapeute, physiothérapeute - diététicien, homéopathe, phytothérapeute, naturopathe, acupuncteur - psychologue, sophrologue, hypnothérapeute, tabacologue, psychomotricien			
Forfaits par bénéficiaire de			
1 <sup>ère</sup> année	30 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 2 <sup>ème</sup> année	35 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	40 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
Médicaments prescrits, vaccins y compris vaccins du voyage et antipaludéens, tests de dépistage, sevrage tabagique, non remboursés par le Régime Obligatoire (forfait annuel et par bénéficiaire)	40 €	-	-
Activités physiques sur ordonnance d'un médecin (forfait annuel par bénéficiaire)	40 €	-	-
Cures thermales acceptées par le régime obligatoire			
- Honoraires et traitements	125 %	-	-
- Frais de transport et d'hébergement (par an et par bénéficiaire)	125 €	-	-
<b>SERVICES +</b>			
Assistance renforcée :			
- Aide ménagère et aide familiale, garde d'animaux de compagnie, livraison de médicaments à domicile, mise à disposition d'un véhicule médical, envoi d'un médecin, etc.	Oui	Oui	Oui
- Aide à l'aidant (mise en relation)	Oui	Oui	Oui
Tiers payant // ALMERYS	Oui	Oui	Oui

## FORMULE 5

	FORMULE 5	FORMULE 5 ECO	FORMULE 5 ECO BUDGET
<b>HOSPITALISATION (y compris à domicile)</b>			
Frais de séjour en établissement conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour en établissement non conventionné	100 %	100 %	100 %
Honoraires : professionnels de santé adhérant au DPTAM (1)			
1 <sup>ère</sup> année et 2 <sup>ème</sup> année	250 %	250 %	250 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	275 %	275 %	275 %
Professionnels de santé n'adhérant pas au DPTAM (1)	200 %	200 %	200 %
Forfait journalier hospitalier (2)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Forfait patient urgences	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Chambre particulière (3)	70 €/jour	-	-
Frais d'accompagnant (3)/Frais de télévision et/ou WIFI (3)	30 €/jour	-	-
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
<b>SOINS COURANTS</b>			
Honoraires médicaux des généralistes et spécialistes (consultations, radiologie, imagerie, échographie, actes techniques et de spécialités)			
- Adhérant au DPTAM (1)	175 %	175 %	175 %
- N'adhérant pas au DPTAM (1)	155 %	155 %	155 %
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux) tels que Kinésithérapeute, Orthoptiste, Infirmier	150 %	150 %	150 %
Analyses et examens de laboratoires	150 %	150 %	150 %
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Matériel médical (prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, petit et gros appareillage tels que attelle, fauteuil roulant, lit médicalisé)	175 %	175 %	175 %
Soins effectués à l'étranger remboursés par le Régime Obligatoire	150 %	150 %	150 %
Téléconsultation médicale	Oui	Oui	Oui
<b>OPTIQUE - Montants par bénéficiaire, forfait incluant le ticket modérateur - Monture plafonnée (4)</b>			
Équipements « 100% Santé » (verres et monture de Classe A)			
- Équipements monture et 2 verres simples	Remboursement intégral	Remboursement intégral	200 €
- Équipements monture et 2 verres dont au moins 1 verre complexe ou très complexe	Remboursement intégral	Remboursement intégral	350 €
Équipements du panier « Libre » (Classe B)			
- Équipements monture et 2 verres simples	200 €	200 €	200 €
- Équipements monture et 2 verres dont au-moins 1 verre complexe ou très complexe	350 €	350 €	350 €
Lentilles remboursées ou non par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	125 €	125 €	125 €
Chirurgie réfractive toutes corrections (par œil, par an et par bénéficiaire)	200 €	200 €	200 €
<b>DENTAIRE</b>			
Prothèses dentaires « 100% Santé » (5)			
1 <sup>ère</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	250 %*
2 <sup>ème</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	275 %*
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	Remboursement intégral	Remboursement intégral	300 %*
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), inlays-onlays, parodontologie remboursés par le Régime Obligatoire	200 %	200 %	200 %

Prothèses dentaires des paniers « Maîtrisé » (5) et « Libre »			
la 1 <sup>ère</sup> année	250 %*	250 %*	250 %*
la 2 <sup>ème</sup> année	275 %*	275 %*	275 %*
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	300 %*	300 %*	300 %*
Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Prothèses dentaires, orthodontie, facettes, parodontologie et implantologie non remboursés par le Régime Obligatoire, par an et par bénéficiaire*	200 €*	200 €*	200 €*
*dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire	1 100 €	1 100 €	1 100 €
<b>AIDES AUDITIVES (par oreille) (6)</b>			
Équipements « 100% Santé (Classe 1) » + accessoires et frais d'entretien	Remboursement intégral	Remboursement intégral	100 % + 300 €
Équipements du panier « Libre » (Classe 2) + accessoires et frais d'entretien	100 % + 300 €	100 % + 300 €	100 % + 300 €
<b>PRÉVENTION &amp; BIEN-ÊTRE</b>			
Médecines douces - podologue, pédicure, - ostéopathe, chiropracteur, éthiopathe, réflexologue, microkinésithérapeute, physiothérapeute - diététicien, homéopathe, phytothérapeute, naturopathe, acupuncteur - psychologue, sophrologue, hypnothérapeute, tabacologue, psychomotricien			
Forfaits par bénéficiaire de			
1 <sup>ère</sup> année	35 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 2 <sup>ème</sup> année	40 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	45 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
Médicaments prescrits, vaccins y compris vaccins du voyage et antipaludéens, tests de dépistage, sevrage tabagique, non remboursés par le Régime Obligatoire (forfait annuel et par bénéficiaire)	50 €	-	-
Activités physiques sur ordonnance d'un médecin (forfait annuel par bénéficiaire)	50 €	-	-
Cures thermales acceptées par le régime obligatoire			
- Honoraires et traitements	175 %	-	-
- Frais de transport et d'hébergement (par an et par bénéficiaire)	150 €	-	-
<b>SERVICES +</b>			
Assistance renforcée :			
- Aide ménagère et aide familiale, garde d'animaux de compagnie, livraison de médicaments à domicile, mise à disposition d'un véhicule médical, envoi d'un médecin, etc.	Oui	Oui	Oui
- Aide à l'aidant (mise en relation)	Oui	Oui	Oui
Tiers payant // ALMERYS	Oui	Oui	Oui

## FORMULE 6

	FORMULE 6	FORMULE 6 ECO	FORMULE 6 ECO BUDGET
<b>HOSPITALISATION (y compris à domicile)</b>			
Frais de séjour en établissement conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour en établissement non conventionné	100 %	100 %	100 %
Honoraires : professionnels de santé adhérant au DPTAM (1)			
1 <sup>ère</sup> année et 2 <sup>ème</sup> année	300 %	300 %	300 %
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	325 %	325 %	325 %
Professionnels de santé n'adhérant pas au DPTAM (1)	200 %	200 %	200 %
Forfait journalier hospitalier (2)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Forfait patient urgences	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Chambre particulière (3)	85 €/jour	-	-
Frais d'accompagnant (3)/Frais de télévision et/ou WIFI (3)	35 €/jour	-	-
Frais de transport	100 %	100 %	100 %
<b>SOINS COURANTS</b>			
Honoraires médicaux des généralistes et spécialistes (consultations, radiologie, imagerie, échographie, actes techniques et de spécialités)			
- Adhérant au DPTAM (1)	250 %	250 %	250 %
- N'adhérant pas au DPTAM (1)	200 %	200 %	200 %
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux) tels que Kinésithérapeute, Orthoptiste, Infirmier	175 %	175 %	175 %
Analyses et examens de laboratoires	175 %	175 %	175 %
Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Matériel médical (prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, petit et gros appareillage tels que attelle, fauteuil roulant, lit médicalisé)	200 %	200 %	200 %
Soins effectués à l'étranger remboursés par le Régime Obligatoire	150 %	150 %	150 %
Téléconsultation médicale	Oui	Oui	Oui
<b>OPTIQUE - Montants par bénéficiaire, forfait incluant le ticket modérateur - Monture plafonnée (4)</b>			
Équipements « 100% Santé » (verres et monture de Classe A)			
- Équipements monture et 2 verres simples	Remboursement intégral	Remboursement intégral	250 €
- Équipements monture et 2 verres dont au moins 1 verre complexe ou très complexe	Remboursement intégral	Remboursement intégral	400 €
Équipements du panier « Libre » (Classe B)			
- Équipements monture et 2 verres simples	250 €	250 €	250 €
- Équipements monture et 2 verres dont au-moins 1 verre complexe ou très complexe	400 €	400 €	400 €
Lentilles remboursées ou non par le Régime Obligatoire (par an et par bénéficiaire)	150 €	150 €	150 €
Chirurgie réfractive toutes corrections (par œil, par an et par bénéficiaire)	250 €	250 €	250 €
<b>DENTAIRE</b>			
Prothèses dentaires « 100% Santé » (5)			
1 <sup>ère</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	300 %*
2 <sup>ème</sup> année	Remboursement intégral	Remboursement intégral	325 %*
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	Remboursement intégral	Remboursement intégral	350 %*
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), inlays-onlays, parodontologie remboursés par le Régime Obligatoire	250 %	250 %	250 %

Prothèses dentaires des paniers « Maîtrisé » (5) et « Libre »			
la 1 <sup>ère</sup> année	300 %*	300 %*	300 %*
la 2 <sup>ème</sup> année	325 %*	325 %*	325 %*
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	350 %*	350 %*	350 %*
Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %
Prothèses dentaires, orthodontie, facettes, parodontologie et implantologie non remboursés par le Régime Obligatoire, par an et par bénéficiaire*	250 €* *	250 €* *	250 €* *
*dans la limite d'un plafond annuel par bénéficiaire	1 600 €	1 600 €	1 600 €
<b>AIDES AUDITIVES (par oreille) (6)</b>			
Équipements « 100% Santé (Classe 1) » + accessoires et frais d'entretien	Remboursement intégral	Remboursement intégral	100 % + 400 €
Équipements du panier « Libre » (Classe 2) + accessoires et frais d'entretien	100 % + 400 €	100 % + 400 €	100 % + 400 €
<b>PRÉVENTION &amp; BIEN-ÊTRE</b>			
Médecines douces - podologue, pédicure, - ostéopathe, chiropracteur, éthiopathe, réflexologue, microkinésithérapeute, physiothérapeute - diététicien, homéopathe, phytothérapeute, naturopathe, acupuncteur - psychologue, sophrologue, hypnothérapeute, tabacologue, psychomotricien			
Forfaits par bénéficiaire de			
1 <sup>ère</sup> année	40 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 2 <sup>ème</sup> année	45 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
dès la 3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	50 €/séance dans la limite de 3 séances/an	-	-
Médicaments prescrits, vaccins y compris vaccins du voyage et antipaludéens, tests de dépistage, sevrage tabagique, non remboursés par le Régime Obligatoire (forfait annuel et par bénéficiaire)	60 €	-	-
Activités physiques sur ordonnance d'un médecin (forfait annuel par bénéficiaire)	60 €	-	-
Cures thermales acceptées par le régime obligatoire			
- Honoraires et traitements	200 %	-	-
- Frais de transport et d'hébergement (par an et par bénéficiaire)	175 €	-	-
<b>SERVICES +</b>			
Assistance renforcée :			
- Aide ménagère et aide familiale, garde d'animaux de compagnie, livraison de médicaments à domicile, mise à disposition d'un véhicule médical, envoi d'un médecin, etc.	Oui	Oui	Oui
- Aide à l'aidant (mise en relation)	Oui	Oui	Oui
Tiers payant // ALMERYS	Oui	Oui	Oui

**Toutes les garanties sont exprimées en pourcentage de la Base de Remboursement (BR) sous déduction du remboursement du Régime Obligatoire ou en euros.**

- (1) DPTAM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM, OPAM-CO qui ont remplacé le Contrat d'Accès aux Soins CAS) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires pratiqués par les médecins du secteur 2, qui fixent eux-mêmes les tarifs de leurs consultations.
- (2) Forfait journalier hospitalier : couverture illimitée, à l'exception des unités de soins de longue durée (USLD), des établissements médico-sociaux, des établissements d'hébergement pour personnes âgées et des établissements ne relevant pas des soins de suite et de réadaptation (SSR).
- (3) La chambre particulière, les frais de télévision et les frais d'accompagnement sont limités à 30 jours par an en rééducation fonctionnelle, maison de repos, maison de convalescence, soins de suite et de réadaptation (SSR), et ne sont pas garantis pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés.
- (4) Conformément aux Dispositions Générales/Règlement(s) Mutualiste(s)
- (5) En formule standard ou ECO (formules responsables) : les prothèses dentaires relevant du panier 100% Santé font l'objet d'une prise en charge intégrale, dans la limite des prix de vente fixés par la réglementation. Les équipements et prothèses relevant des paniers « Maîtrisé » et « Libre » sont pris en charge à hauteur de la garantie choisie (et dans la limite des prix de vente fixés pour les prothèses dentaires du panier « Maîtrisé »).  
En formule ECO BUDGET (formules non responsables) : les prothèses dentaires, y compris celles relevant du panier 100% Santé, sont prises en charge à hauteur de la garantie choisie (et dans la limite des prix de vente fixés par la réglementation).
- (6) En formule standard ou ECO (formules responsables) : les prothèses auditives de classe 1 appartenant au panier « 100% Santé » font l'objet d'une prise en charge intégrale, dans la limite des prix de vente fixés par la réglementation. Les prothèses auditives de classe 2 relevant du panier « Libre » sont prises en charge à hauteur de la garantie choisie et dans la limite de 1700 € par oreille (remboursement du régime obligatoire inclus). Dans les deux cas, la garantie est limitée à un remboursement tous les 4 ans à compter de la date de délivrance de l'équipement.  
En formule ECO BUDGET (formules non responsables) : les prothèses auditives, y compris les prothèses de classe 1 appartenant au panier « 100% Santé », sont prises en charge à hauteur de la garantie choisie et dans la limite de 1700 € par oreille (remboursement du régime obligatoire inclus) et dans la limite des prix de vente fixés par la réglementation. La garantie est limitée à un remboursement tous les 4 ans à compter de la date de délivrance de l'équipement.

